

## Feuille de route de la Méditerranée occidentale sur la planification de l'espace marin et l'économie bleue durable

---

Sur la base d'activités de développement des capacités visant à favoriser l'échange de connaissances et le dialogue, l'initiative MSPglobal a guidé ses pays bénéficiaires vers la formulation de recommandations sur la planification de l'espace marin et l'économie bleue durable transfrontalières en Méditerranée occidentale.

Il est essentiel de noter que l'ensemble des recommandations ci-dessous ne constitue en aucun cas une liste figée classée par ordre de priorité. Au contraire, les différents blocs thématiques sont tous liés entre eux et ont le même niveau d'importance.

\*\*\*

### I. Articulation interinstitutionnelle et transfrontalière

*Il s'agit de l'interrelation et de l'articulation entre les différents niveaux institutionnels, de politique publique et d'administration, du niveau local au niveau national, ainsi qu'entre pays voisins.*

- Promouvoir une approche intégrée et multi-échelle de la gouvernance : dans chaque pays, une coordination est nécessaire au sein des différents niveaux de gouvernement mais aussi entre eux (de l'échelle nationale à l'échelle locale) et la planification doit prendre en compte les variations locales. À l'échelle régionale, des mécanismes d'engagement supranationaux sont nécessaires ; ces derniers devraient être facilités par des plateformes régionales reconnues (conventions internationales/régionales existantes).
- Conformément aux lois nationales, aux dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et aux accords multilatéraux/bilatéraux pertinents en place, les approches transfrontalières de la PEM doivent promouvoir le principe de la Méditerranée en tant que « mer commune » et le concept de « biens communs », à travers une gestion partagée et coordonnée des zones sous juridiction nationale et des ressources dépassant les frontières.

- Mettre en place des mécanismes de collaboration basés sur la consultation et le partage d'informations entre les institutions dotées de compétences maritimes en vue d'intégrer la PEM dans les politiques publiques ayant un impact sur l'utilisation et la gestion de l'espace maritime national.

## II. Économie bleue

### *Développement durable et stratégique des secteurs maritimes dans le cadre de la planification.*

- La définition de stratégies nationales pour l'économie bleue est essentielle pour aligner les objectifs et processus de la PEM sur les intérêts du pays en matière de croissance bleue (c'est-à-dire les secteurs que la PEM est censée promouvoir), ouvrant ainsi la voie à une collaboration dans ces deux domaines (économie bleue et PEM) aux niveaux national et supranational. La contribution de la PEM à la réalisation d'objectifs socioéconomiques et écologiques doit figurer dans ces stratégies d'économie bleue.
- Introduire une composante liée aux biens et services environnementaux dans tous les projets prévus dans l'espace maritime et impliquer tous les acteurs clés de l'espace maritime et côtier dans les processus de PEM tout au long de la chaîne de valeur (planification, conception, mise en œuvre, arbitrage et évaluation).
- La PEM peut promouvoir des stratégies d'économie bleue durable en allouant un espace à un secteur spécifique (par exemple les énergies renouvelables) pour le développement économique. Ces stratégies doivent être guidées par le concept de bon état écologique, les évaluations d'impact sur l'environnement et les principes de consultation ouverte et d'acceptabilité (à la fois avec l'administration et les parties prenantes).

## III. Approche écosystémique

### *Planification d'un point de vue écosystémique et cohérence prenant en compte les effets possibles de la répartition des usages maritimes dans l'environnement marin et côtier.*

- Au niveau national, dans un premier temps, l'approche écosystémique doit être intégrée dans le cadre juridique de la PEM, de sorte que les objectifs de l'approche écosystémique soient juridiquement reconnus. Par la suite, des lignes directrices sont nécessaires pour rendre opérationnelle l'approche écosystémique dans l'espace maritime national afin de protéger les biens et services des écosystèmes marins.
- Les plans de PEM doivent être alignés sur les objectifs et processus généraux de protection de l'environnement aux niveaux national et international, en particulier dans le contexte européen et méditerranéen (c'est-à-dire la DCSMM et l'approche écosystémique) et y compris les politiques consacrées à des secteurs spécifiques (par exemple la CGPM, MEDPOL, etc.). À cette fin, développer et appliquer aux niveaux national et (sous) régional des mécanismes et outils pour garantir une cohérence raisonnable.
- Promouvoir une meilleure connaissance (inventaires) sur les espèces, les habitats et leurs interactions ainsi que sur les conséquences des impacts cumulatifs sur le milieu marin.

#### IV. Recherche, développement, innovation et formation

*Connaissances, techniques, données et produits à l'appui de l'élaboration de plans d'aménagement de l'espace marin et du renforcement des capacités des parties prenantes au cours du processus.*

- Les pays doivent continuer à promouvoir et financer la collecte et l'échange de données, qui, en plus de guider la prise de décision pour la conception des plans, seront nécessaires pour évaluer et orienter les améliorations futures des plans. Les projets transfrontaliers et initiatives internationales de PEM – dont les résultats doivent être directement applicables par les autorités compétentes des pays – peuvent jouer un rôle de catalyseur dans la production de connaissances par la recherche.
- Encourager la recherche, l'innovation et le développement des capacités dans le domaine marin et maritime, en particulier les connaissances régionales sur les impacts cumulatifs, les interactions terre-mer et les effets du changement climatique.
- Promouvoir et mettre en œuvre des approches transdisciplinaires qui intègrent les connaissances sur les processus sociaux, culturels et économiques ainsi que les processus écologiques, biologiques, géologiques et physiques, et structurer ces trois recommandations dans le contexte de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030).

#### V. Participation et communication

*Diffusion des connaissances sur la planification de l'espace marin et participation des parties prenantes et du public.*

- Le niveau de participation du public à l'échelle régionale doit être aligné sur le niveau de coopération établi aux échelles technique et administrative. Dans un contexte transfrontalier, cela peut nécessiter des mécanismes de participation spécifiques pour partager le savoir-faire et l'expertise entre les pays et devrait être abordé au cas par cas.
- Rendre les informations générales sur la PEM et l'économie bleue accessibles au public à différentes étapes du processus, dans un « langage » compréhensible et un format attractif, en assurant un équilibre entre les différentes parties prenantes représentées.
- Des efforts doivent être investis pour (a) mettre en place des mécanismes pour une participation active des utilisateurs de l'espace marin et (b) les informer, ainsi que le public, des avantages de la PEM et du rôle des parties prenantes dans le processus de PEM grâce à des initiatives telles que les sciences collaboratives, aires marines éducatives, activités de protection de la nature, etc.